

6 PLAN DIRECTEUR

Les options communales :

Maintenir les qualités de nature qui caractérisent la région à laquelle se rattache le site de Collex-Bossy.

Préserver les qualités du patrimoine bâti et permettre un développement mesuré des villages sans toutefois perdre de vue que le caractère de la commune est avant tout rural.

Conforter le réseau des chemins de promenade et de randonnée pédestre et équestre.

Encourager les déplacements en transports publics, agir contre les nuisances dues au trafic de transit.

Permettre aux entreprises locales de rester à Collex-Bossy et d'adapter leurs installations aux exigences actuelles, favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et l'implantation harmonieuse d'une zone artisanale.

Adapter les équipements communaux aux besoins de la population, voire créer de nouveaux équipements.

Envisager certaines actions dans le cadre de relations intercommunales, en particulier des actions sociales au service de la population (crèche, par exemple).

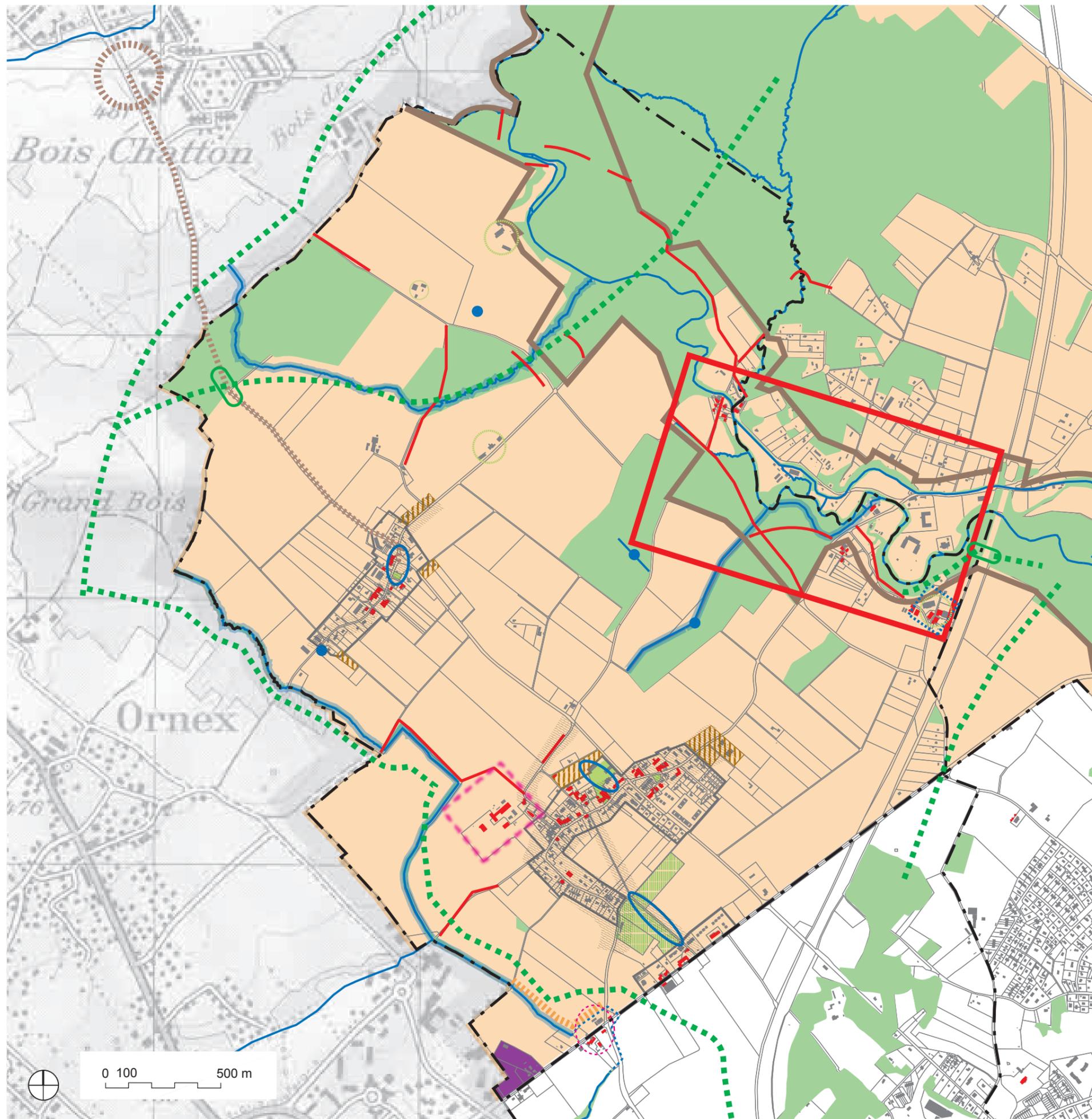
Globalement bien préservée de l'urbanisation et du développement des villas ayant marqué les dernières décennies du XX^{ème} siècle, la commune de Collex-Bossy se doit aujourd'hui de capitaliser sur la qualité et la cohérence de ses ensembles bâtis et naturels. Dans le prolongement du projet COLVER, le Plan directeur communal de Collex-Bossy s'inscrit ainsi en regard d'objectifs de qualité de vie et de préservation du caractère essentiellement rural de la commune.

Dans cette perspective, seul un développement mesuré est envisagé. Il est accompagné de différentes mesures liées au trafic, à l'amélioration des espaces publics et à l'agrandissement de certains équipements. Cette évolution est pleinement compatible avec le Plan directeur cantonal, qui prescrit précisément une maîtrise de l'urbanisation des communes situées en dehors de l'agglomération.

Cette évolution implique par contre une partielle remise en cause du Plan directeur communal de 1977, qui ne tient pas suffisamment compte de la morphologie et de l'évolution historique des deux principaux villages.

Plus généralement, un grand nombre de problématiques contenues dans les pages suivantes dépassent l'échelle communale, telles le paysage, les sites, l'activité agricole, la mobilité, les infrastructures publiques, etc. Dès lors, les présentes orientations se doivent d'être discutées largement, notamment avec les communes limitrophes, de manière à faire émerger des projets communs ambitieux, à l'image de la démarche COLVER. Dans le même temps, les autorités doivent se montrer particulièrement attentives aux évolutions de l'environnement proche de la commune, y compris du côté du Pays de Gex. Celles-ci pourraient effectivement à court terme avoir des incidences déterminantes sur le projet de territoire de la commune.

PLAN DIRECTEUR - SYNTHÈSE



ENVIRONNEMENT

- réseau agro-environnemental COLVER
- renaturation des cours d'eau / remise à l'air libre éventuelle
- revitalisation des plans d'eau
- aménagement de passages facilitant la traversée de la faune
- corridors pour la grande faune
- protection des rives de la Versoix

URBANISATION

- protection de la substance historique des voies et chemins
- protection du patrimoine bâti : bâtiments figurant au recensement architectural, immeubles dignes d'être protégés, objets classés
- extensions de la zone à bâtir
- espaces publics / pensions à chevaux
- mise en conformité des installations sportives
- espaces publics à valoriser
- zone artisanale
- protection / revitalisation du site de la Bâtie, étude de site
- étude de détails centrée sur les qualités patrimoniales de l'ensemble de l'église, du cimetière et du château, possibilité éventuelle de créer une aire de loisirs
- étude en vue d'un changement éventuel d'affectation
- zone de verdure

MOBILITE

- modération du trafic
- création d'un parking-relais à Bois-Chatton / prolongement de la ligne Z
- chemin piéton à créer